



CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE

ÉTOILE VERTE

GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 5

OCOM M107.05 – PORTER L'UNIFORME DE CADET DE L'ARMÉE

Durée totale :

60 min

INTRODUCTION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

L'instructeur doit réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Une liste complète des ressources nécessaires à l'enseignement de cet OCOM est présentée au chapitre 4 de la NQP. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au point d'enseignement pour lequel elles sont requises. Les instructeurs sont encouragés à obtenir des ressources locales, du poli, une brosse à dents pour les trépointes des bottes et un chiffon doux pour la démonstration de la bonne technique de cirage des bottes.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

Cette leçon est présentée à l'aide de la méthode d'instruction par exposé interactif et de la méthode d'instruction par démonstration. La méthode d'instruction par exposé interactif a été choisie, parce qu'elle permet à l'instructeur de faire une présentation semi-formelle de la matière, durant laquelle les cadets peuvent participer en posant des questions ou en y répondant, et en faisant des commentaires sur la matière ou en participant à de courtes activités. Cette méthode plaît aux apprenants auditifs, en plus d'offrir des possibilités de participation active dans des activités qui plaisent aux apprenants tactiles/kinesthésiques. La méthode d'instruction par démonstration donne l'occasion à l'instructeur d'introduire la matière, et démontrer et expliquer les procédures. Cette méthode plaît aux apprenants auditifs et visuels.

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit être en mesure de porter correctement l'uniforme de cadet de l'Armée selon la norme établie dans l'OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*.

IMPORTANCE

Puisque l'uniforme de cadet est facilement reconnaissable, la tenue et l'apparence personnelle des cadets doivent leur faire honneur et faire honneur aux Organisations de cadets du Canada (OCC).

Point d'enseignement 1

**Expliquer les règles générales et les responsabilités
générales relatives à l'uniforme de cadet**

Durée : 5 min

Méthode : Exposé interactif

LES OCCASIONS POUR PORTER L'UNIFORME

L'uniforme de cadet de l'Armée doit se porter au moment :

- De participer à l'instruction ou de se rendre à l'endroit où l'instruction se déroule ou d'y revenir à moins que le cmdt du corps de cadets donne des instructions contraires.
- De se rendre à un CIEC ou d'y revenir.
- D'assister aux cérémonies ou aux fonctions où le port de l'uniforme est approprié et autorisé par le cmdt du corps ou du CIEC.

LA RESPONSABILITÉ ENVERS L'UNIFORME DE CADET DE L'ARMÉE

Lorsqu'on remet un uniforme aux cadets de l'Armée :

- tous les cadets sont responsables de l'entretenir, le nettoyer, le garder et le retourner à la fin de leur service;
- le remplacement des articles usés de l'uniforme se fera aux frais de l'État lorsque l'uniforme a été entretenu avec des soins raisonnables;
- les articles d'uniforme distribués ne doivent pas être altérés ou modifiés pour obtenir un ajustement convenable; et
- les insignes doivent être cousus soigneusement sur l'uniforme en utilisant un fil de couleur qui épouse la couleur de l'insigne et de l'uniforme. Les insignes ne doivent pas être collés.

APPARENCE GÉNÉRALE DE L'UNIFORME

Pour entretenir son uniforme, le cadet doit :

- s'assurer qu'il est sans peluche et sans saleté;
- polir les pièces de métal, s'il y a lieu;
- s'assurer que les insignes sont adéquatement posés sur l'uniforme en utilisant un fil de couleur qui épouse la couleur de l'insigne et de l'uniforme;
- couper tout fil détaché qui peut paraître; et
- effectuer tout entretien de routine qui peut être exigé pour garder l'uniforme propre et en bon état.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

- Q1. Les cadets doivent-ils porter leur uniforme lorsqu'ils procèdent à un CIEC ou en proviennent?
- Q2. Les cadets sont-ils responsables de payer leur uniforme?
- Q3. Vrai ou faux : Les insignes doivent être cousus soigneusement sur l'uniforme en utilisant un fil de couleur qui épouse la couleur de l'insigne et de l'uniforme.

RÉPONSES PRÉVUES

R1. Oui.

R2. Non.

R3. Vrai.

Point d'enseignement 2**Identifier la bonne façon de porter la coiffure des cadets de l'Armée**

Durée : 5 min

Méthode : Démonstration/Exposé interactif

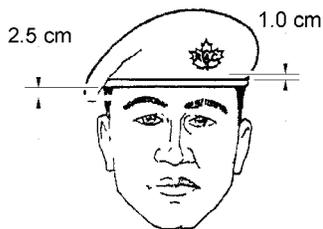


Les instructeurs doivent expliquer et démontrer comment porter chaque article de vêtements.

BÉRET

Le béret doit être porté de la façon suivante :

- le béret se porte droit sur la tête, la bande de cuir inférieure se trouvant à 2.5 cm au-dessus des sourcils;
- l'insigne centré au-dessus de l'œil gauche;
- la calotte du béret doit retomber sur le côté droit et à l'arrière; et
- les cordons sont insérés dans l'écart sous la bande de cuir inférieure.



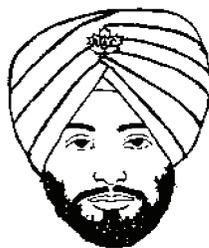
Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-1 Port du béret



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-2 Vue latérale du béret



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-3 Turban

INSIGNE DU BÉRET

L'insigne doit être porté sur le béret centré sur la plaquette intégrée avec la base de l'insigne à 1 cm au-dessus de la bande. Pour ce qui est de la tenue « Highland », l'insigne peut être centré sur la plaquette intégrée du côté gauche pour les régiments Glengarry, Balmoral ou Caubeen.



Le turban est porté bas, à la manière conventionnelle de Sikh, avec le dernier tour situé de droite à gauche sur le front. L'insigne de la coiffure est porté centré sur le devant du turban. Pour obtenir plus de renseignements sur la tenue réglementaire de Sikh, se référer à l'OAIC 46-01, annexe C.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-4 L'insigne du béret de Cad RAC

L'entretien du béret consiste à :

- s'assurer qu'il est sans peluche et sans saleté;
- polir l'insigne au besoin; et
- laver la bande inférieure de cuir au besoin.

CHAPEAU D'ÉTÉ BEIGE À LARGE BORD

Le chapeau d'été beige à large bord peut être porté durant les activités d'été lorsque le béret ne convient pas.

LA TUQUE

La tuque peut être portée à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques l'indiquent.



Les bérets peuvent être verts, écarlates, noirs ou marrons selon la tenue de l'unité d'affiliation et pourvu que le cmdt de l'unité d'affiliation donne la permission de le porter.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

- Q1. Au-dessus de quel œil doit-on centrer le béret?
- Q2. À quelle la distance l'insigne de coiffure est-il situé au-dessus de la bande du béret?
- Q3. Nommez quelques-unes des choses qu'un cadet doit faire pour entretenir son béret?

RÉPONSES PRÉVUES

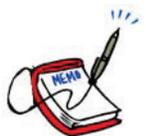
- R1. Le béret est centré au-dessus de l'œil gauche.
- R2. Il est situé à 1 cm au-dessus la bande.
- R3. N'importe quel des éléments suivants :
- S'assurer qu'il est sans peluche et sans saleté;
 - Polir l'insigne au besoin; et
 - Laver la bande inférieure de cuir au besoin.

Point d'enseignement 3

Identifier la bonne façon de porter les vêtements du haut du corps

Durée : 12 min

Méthode : Démonstration/Exposé interactif



L' instructeur doit expliquer et démontrer comment porter chaque article de vêtements.

INSIGNE

Insigne d'épaule de Cad RAC ou insigne de l'unité d'affiliation. Doit être porté sur chaque manche de la veste d'uniforme du cadet.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

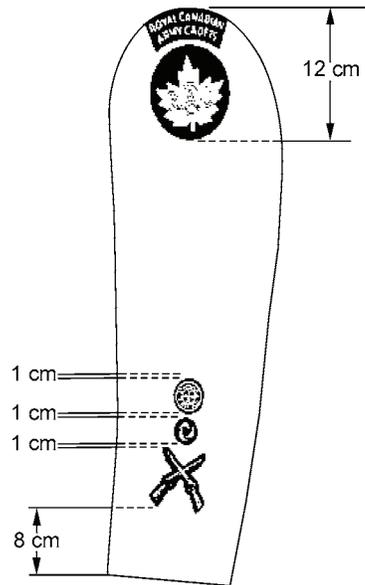
Figure 7-5-5 Insigne d'épaule de Cad RAC

Insigne de la feuille d'érable de cadets. Doit être porté sur chaque manche de tous les uniformes de cadet autorisé, à l'exception de la chemise de tenue de combat qui est porté par les cadets-cadre au CIEC. Doit être porté au côté gauche de la partie supérieure du manteau toute saison.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-6 Insigne de la feuille d'érable



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-7 Positionnement de l'insigne sur la veste d'uniforme

Pattes d'épaule amovibles de cadet. Doivent être portées avec les tenues réglementaires à manches courtes et le survêtement au corps de cadets et par les cadets-cadre avec toutes les tenues au CIEC.

Brassard de cadet. Peut être porté par les cadets-cadre (à la discrétion du cmdt) qui détiennent des postes d'instruction au CIEC. Le brassard doit comprendre l'insigne d'épaule de Cad RAC et l'insigne approprié du grade provisoire.



Le cmdt de l'unité d'affiliation doit donner l'autorisation au corps de cadets de porter l'insigne de l'unité d'affiliation.

CHEMISES

Chemise de cadet à manches courtes. Peut se porter avec une cravate, un foulard régimentaire ou à col ouvert avec ou sans la veste d'uniforme. Les pattes d'épaule amovibles de grade doivent se porter avec une chemise à manches courtes.

T-shirt vert. Le t-shirt en coton de couleur vert olive peut se porter avec les tenues appropriées.

T-shirt de sport gris. Doit se porter à l'intérieur du short de sport pendant les activités physiques.

T-shirt blanc. Le sous-vêtement de coton peut se porter avec toutes les tenues. Le sous-vêtement ne doit pas être visible à l'ouverture du col.

CHANDAILS ET MANTEAUX

Chandail à col roulé, à manches longues. Les chandails peuvent se porter avec ou sans la veste mais la veste doit être portée en allant ou en revenant d'un emplacement de corps de cadets. Les manches ne doivent pas être roulées ou remontées sur le bras.

Veste de l'uniforme. La veste doit se porter entièrement boutonnée à l'exception du bouton du haut. Les manches doivent être repassées de façon à ce qu'il n'y ait aucun pli. Lorsque autorisé, les vestes peuvent être enlevées dans les édifices et bureaux.

Ceinture de la veste. Doit se porter de sorte que le surplus de la ceinture, une fois attachée, soit sur le même côté que la bordure du trou de bouton. La boucle doit être ajustée de façon à ce que le surplus de la ceinture ne dépasse pas 8 cm.

Manteau toute saison. Peut se porter à toute période de l'année lorsque les conditions météorologiques l'indiquent. L'écusson de Cad RAC doit être porté sur la partie supérieure gauche du manteau toute saison. La doublure et le manteau extérieur peuvent être portés séparément ou ensemble. Les pattes d'épaule amovibles de grade doivent se porter sur les deux. Les médailles, les rubans et les écharpes peuvent être portés sur le manteau toute saison pour les rassemblements en plein air.

ACCESSOIRES

Cravate. Doit être nouée soigneusement à l'aide d'un nœud Windsor double ou d'un nœud ordinaire bien serré. Lorsque la veste est enlevée, on ne doit pas rentrer le bout de la cravate dans la chemise, sauf pour des raisons de sécurité.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

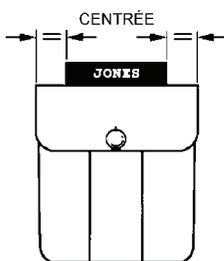
Figure 7-5-8 Nœud Windsor



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-9 Nœud ordinaire

Plaquette d'identité. On peut se le procurer localement. La plaquette d'identité de cadet officiel doit être amovible, fabriqué d'une plaque en plastique laminée noire et blanche de 6.3 cm de long et 1.2 cm de haut, comprend le nom de famille du cadet seulement en lettres blanches de 0.6 cm de haut.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-10 Poche poitrine droite

Écharpe. L'adjudant-chef, l'adjudant-maître, l'adjudant et le sergent sont autorisés à porter une écharpe, en autant qu'ils respectent les règlements de tenue de l'unité d'affiliation. Les écharpes de l'Armée sont de couleur rouge ou écarlate selon le grade. L'écharpe est un accessoire de rassemblement qui peut être portée à l'unité locale. Le port de l'écharpe est permis seulement au CIEC ou en postes d'échange avec l'autorisation du cmdt.

Gants de laine noire. Peuvent se porter lorsque les conditions météorologiques l'indiquent ou lorsqu'on reçoit l'ordre de les porter.

Mitaines noires. Des mitaines noires unies pour les civils peuvent être portées avec le survêtement, le parka ou le manteau toute saison pendant les périodes de tenue d'hiver et lorsque les conditions météorologiques l'indiquent.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

QUESTIONS

- Q1. Vrai ou faux : les insignes de l'épaule sont portés sur chaque manche.
- Q2. Est-ce que tous les cadets peuvent porter leur insigne de leur unité d'affiliation quand ils veulent?
- Q3. L'insigne d'identité est centré au-dessus de quelle poche poitrine?

RÉPONSES PRÉVUES

- R1. Vrai.
- R2. Non, les cadets (le corps de cadets) doivent avoir l'autorisation du cmdt de l'unité d'affiliation pour porter l'insigne de cette unité.
- R3. La poche poitrine droite.

Point d'enseignement 4

Identifier la bonne façon de porter les vêtements du bas du corps

Durée : 8 min

Méthode : Démonstration/Exposé interactif



L'instructeur doit expliquer et démontrer comment porter chaque article de vêtements.

PANTALON/CEINTURE/SHORT

Pantalon. Doit être repassé, sans empois, pour avoir un pli au centre de chaque jambe sur le plan vertical. Les plis doivent s'étendre du haut jusqu'au bas de la jambe. La longueur du pantalon doit s'étendre jusqu'au troisième œillet des bottes.

Ceinture du pantalon. Le pantalon doit se porter avec une ceinture noire. Le cmdt peut autoriser la boucle de ceinture des Cad RAC.

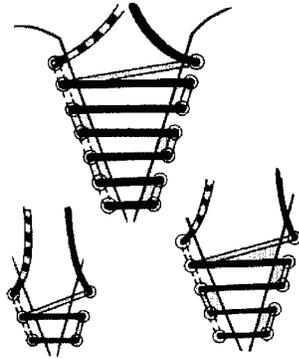
Short de sport gris. Doit se porter à la taille sans que les sous-vêtements soient visibles.

CHAUSSURES

Chaussettes de laine grises. Doivent se porter avec les bottes et les espadrilles. Si un cadet souffre d'une allergie connue à la laine, il peut porter des chaussettes grises ou noires en nylon ou en coton.

Espadrilles. Doivent se porter selon les instructions du corps de cadets ou du cmdt du CIEC.

Bottes. Doivent être lacées d'un côté à l'autre, transversalement. Les bottes ne doivent pas être modifiées par l'ajout de crampons de métal, de clous ou de tout autre accessoire de métal au talon ou à la semelle. Aucun vernis autre que le cirage à chaussure doit être utilisé pour donner un lustre aux bottes.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-11 Laçage des bottes

Il faut entretenir les bottes en :

- nettoyant les trépointes avec une vieille brosse à dents et du cirage à chaussure noir;
- se servant d'un chiffon doux placé autour de l'index en s'assurant qu'il est plat contre le coussinet tactile du doigt et sans plis;
- mouillant la pointe du chiffon et appliquer une petite quantité raisonnable de cirage à chaussure noir;
- appliquant le cirage à chaussure sur la botte en faisant un mouvement circulaire léger et régulier. Commencer avec des cercles plus grands pour couvrir toute la partie de la botte, puis des cercles plus petits au fur et à mesure que le cirage à chaussure pénètre dans la botte;
- continuant de frotter le cirage à chaussure avec des mouvements circulaires légers jusqu'à ce que les cercles formés par le cirage à chaussure ne soient plus visibles; et
- en soufflant souvent sur les bottes pour aider à faire pénétrer le cirage à chaussure dans les bottes.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

QUESTIONS

- Q1. Quelle doit-être la longueur du pantalon?
- Q2. Est-ce que tous les cadets doivent porter des chaussettes de laine grises?
- Q3. Comment les bottes sont-elles lacées?

RÉPONSES PRÉVUES

- R1. Le pantalon doit s'étendre jusqu'au troisième œillet des bottes.
- R2. Oui, à moins que le cadet souffre d'une allergie connue à la laine.
- R3. Ils sont lacées d'un côté à l'autre, transversalement.

Point d'enseignement 5**Expliquer et démontrer les aspects suivants relatifs à l'apparence personnelle**

Durée : 12 min

Méthode : Démonstration/Exposé interactif

GÉNÉRALITÉS

Les cadets en uniforme doivent être propres avec des chaussures propres et cirées. L'uniforme doit être propre et repassé convenablement en tout temps. Tout particulièrement, les boutons, les boutons-pression et les fermetures éclair doivent être toujours fermés. Les poches ne doivent pas être remplies; les articles tels que des lunettes, des lunettes de soleil, des étuis à lunettes, des stylos à bille, des crayons, des porte-clés ou du papier ne doivent pas être visibles ou sortis des poches ou être suspendus de la ceinture ou des poches.

STYLES DE COIFFURE

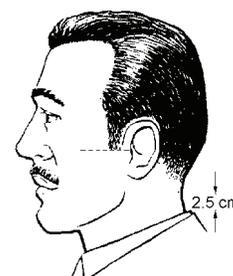
La chevelure doit être bien peignée et de style non extravagant. La longueur, le volume et le style des cheveux ne doivent pas empêcher le port convenable du béret. En particulier, le style et la couleur de la chevelure ne doivent être ni bizarres, ni exagérés, ni inhabituels. Les couleurs inhabituelles, telles que vert, rouge vif, orange, violet, etc., ne sont pas permises. La chevelure doit être fixée ou attachée en arrière pour dégager le visage et tous les accessoires utilisés pour fixer ou contrôler les styles de coiffure de façon à ne pas obstruer le visage le moins possible. Il ne faut pas porter d'articles décoratifs de coiffure à l'exception des barrettes discrètes de cadettes qui épousent la couleur des cheveux.

Styles de coiffure pour hommes. Doivent être dégradés à l'arrière et sur les côtés et au-dessus des oreilles en fonction du style de chevelure. Ils ne doivent pas avoir plus de 15 cm de long et doivent être suffisamment courts pour que, une fois le béret retiré et les cheveux peignés, aucun cheveu ne touche les oreilles ou ne descende par-dessus les sourcils.



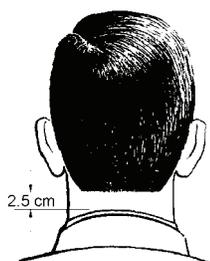
Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-12 Vue arrière des cheveux



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-13 Vue latérale des cheveux



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-14 Longueur des cheveux

Favoris. Les favoris ne doivent pas dépasser une ligne horizontale imaginaire passant au centre des oreilles et leur extrémité inférieure doit être coupée à l'horizontale et dégradée en fonction du style de coiffure en général.

Moustaches. Si la moustache est portée, la partie non rasée du visage ne doit pas dépasser les coins de la bouche. Les moustaches doivent être bien taillées, ne doivent pas dépasser 2 cm d'épaisseur, ne doivent pas dépasser les commissures de la bouche et ne doivent pas dépasser la largeur du visage.

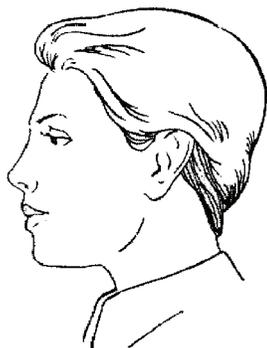


Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-15 Longueur de la moustache

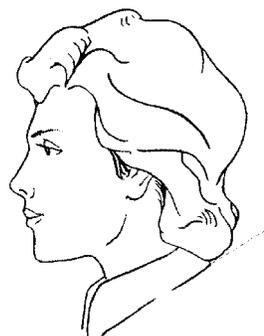
Barbes. Les barbes ne doivent pas être portées, à l'exception des cadets adeptes de la religion sikh ou les cadets qui ont un problème médical reconnu les empêchant de se raser. Dans ce dernier cas, une note d'un médecin est requise.

Styles de coiffure pour femmes. Les cheveux ne doivent pas dépasser le bord inférieur du col de chemise. Les styles de coiffure extravagants, y compris ceux donnant un volume ou une hauteur exagérée, ne sont pas autorisés.



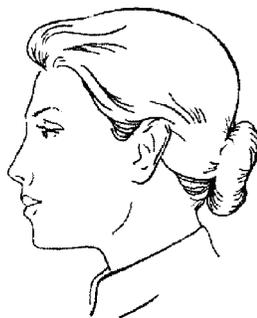
Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-16 Style de coiffure court



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

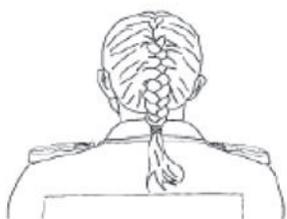
Figure 7-5-17 Style de coiffure bouclé



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-18 Cheveux droits relevés en chignon à l'arrière

Les tresses. Doivent être de style sobre, bien serrées et attachées à leur extrémité par un nœud ou une petite attache non décorative. La tresse simple doit se placer au centre du dos. Les tresses doubles doivent se placer derrière les épaules. Les cheveux doivent avoir une longueur maximale lorsqu'ils sont ramassés derrière la tête et tressés et ne doivent pas dépasser le haut de l'aisselle.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-19 Une tresse



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-20 Deux tresses

Les tresses multiples ou les tresses africaines doivent être ramassées derrière la tête, bien serrées et attachées à leur extrémité par un nœud ou une petite attache non décorative. Les tresses multiples dépassant le bord inférieur du col de chemise doivent être ramassées en chignon. Les postiches et les rallonges ne sont pas permis.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-21 Vue arrière des tresses africaines



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-22 Vue latérale des tresses africaines



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-23 Béret et tresses africaines

MAQUILLAGE

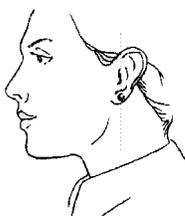
Les cadettes sont autorisées à porter un minimum de maquillage. Lors du port de l'uniforme, le maquillage doit être appliqué sobrement. L'usage de faux cils, d'une épaisse couche de mascara, de fard à paupières ou de rouge à lèvres de couleur vive, de vernis à ongles coloré ou d'un maquillage excessif du visage est interdit.

BIJOUX

Les seuls bijoux pouvant être portés avec l'uniforme sont une montre-bracelet (de couleur et de modèle discrets), un bracelet d'alerte médicale et un maximum de deux bagues à condition qu'elles soient sobres.

Les cadettes en uniforme peuvent porter une seule paire de boucles d'oreilles en or lisse ou en argent ou des perles blanches, montées sur tige pour oreilles percées. La boucle d'oreille, portée au centre du lobe de l'oreille, doit être de forme sphérique et son diamètre ne doit pas dépasser 0.6 cm. Les cadets masculins ne sont pas autorisés à porter une ou des boucles d'oreilles.

Une seule paire de boucles d'oreilles peut être portée à la fois, chaque boucle se trouvant au centre du lobe de l'oreille.



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-24 Positionnement des boucles d'oreilles

TATOUAGE ET PERÇAGE CORPOREL

Les cadets ne doivent avoir de tatouage visible qui pourrait être perçu comme offensant ou pouvant discréditer les OCC. Les cadets en uniforme ne doivent pas porter de parures de perçage corporel visibles (langue incluse). L'utilisation d'un pansement adhésif pour couvrir un perçage n'est **pas** autorisée.

SOUS-VÊTEMENTS

Des sous-vêtements y compris le soutien-gorge pour les cadettes, doivent être portés sous toutes les tenues réglementaires et doivent être de couleur appropriée qui ne les rend pas visibles à travers l'uniforme. Les hommes doivent aussi porter des sous-vêtements sous la tenue « Highland ».

LUNETTES ET LUNETTES DE SOLEIL

Les lunettes et les lunettes de soleil doivent être de couleur et de modèle discrets. Le port de lunettes de soleil avec des verres photochromiques ou miroirs n'est pas autorisé.

Les cadets, qui portent habituellement des verres correcteurs, peuvent porter des lunettes de soleil d'ordonnance à monture traditionnelle ou des lunettes de soleil superposables de style sobre lorsque les conditions et les circonstances l'indiquent. Les autres cadets peuvent porter des lunettes de soleil de style sobre dont l'apparence générale est conforme à l'uniforme lorsque les conditions et les circonstances l'indiquent. Les lunettes de soleil ne sont pas portées lors d'un rassemblement, à moins d'être autorisé par le commandant du CIEC pour des circonstances particulières.

AUTRES

Vêtements civils. Les vêtements civils, autres que certains articles énumérés dans l'OAIC 46-01 ne doivent pas être portés par les cadets en uniforme à moins qu'ils ne soient autorisés par le corps de cadets ou le cmdt du CIEC dans des circonstances particulières. Ceci comprend, sans s'y limiter, les vestes d'uniforme et chapeaux civils.

Sac à dos. Le sac à dos, de modèle civil et d'apparence sobre, peut être transporté dans la main gauche ou suspendu des deux épaules sur le dos, droit sur le dos. Aucun article ne doit être suspendu du sac à dos et des sangles et celles-ci ne doivent pas être amples.

Sac à main. (Pour les cadettes seulement) Le sac à main doit être noir et de style sobre et tenu dans la main gauche ou suspendu à l'avant-bras gauche. Lorsque le sac est transporté en bandoulière, la bandoulière doit être suspendue à l'épaule gauche et le haut du sac ne doit pas se situer au-dessus de la taille. Le sac à main ne doit pas être transporté à l'épaule si la bretelle est raccourcie pour le porter à la main.

Transport d'objets. Les objets, comme un porte-documents, un parapluie ou un imperméable, se transportent de la main gauche. Il ne faut pas alors balancer le bras gauche en marchant.



Il est inacceptable pour les cadets en uniforme de mâcher de la gomme, de flâner, de garder les mains dans les poches, de fumer ou de manger dans la rue, de se promener main dans la main et de commettre tout autre écart de conduite qui se veut incompatible avec une allure fière et ordonnée aux yeux du public.

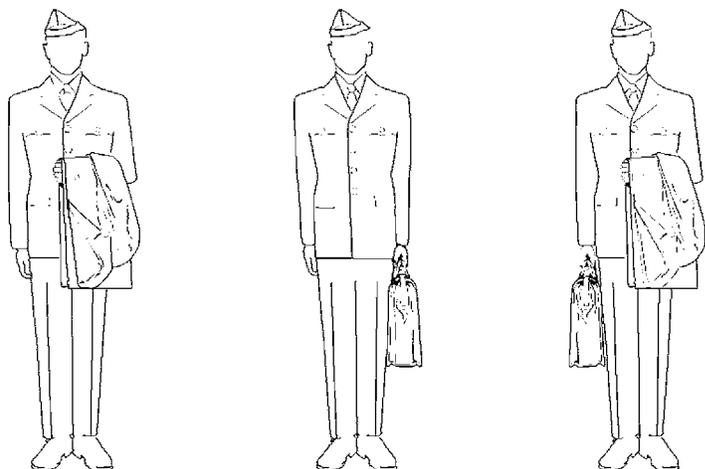
Point d'enseignement 6

Expliquer les tenues réglementaires

Durée : 8 min

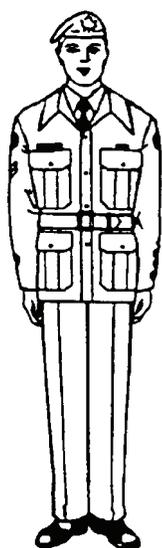
Méthode : Exposé interactif

Même s'il existe plusieurs catégories de tenues pour l'uniforme de cadet de l'Armée, les cadets doivent connaître les tenues qu'ils devront porter le plus souvent.



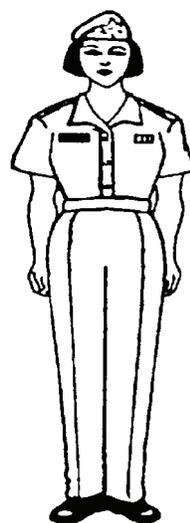
A-PD-201-000/PT-000, Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes

Figure 7-5-25 Transport d'objets



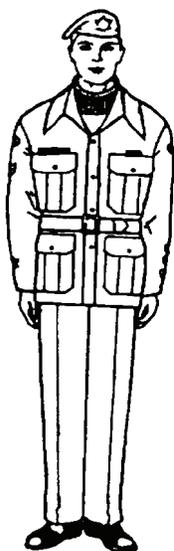
Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-26 C-2 Tenue de service



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-27 C-2A Tenue de service



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-28 C-3 Tenue de service



Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne

Figure 7-5-29 Tenue de conditionnement physique



Les instructeurs sont responsables d'expliquer les autres tenues qui sont portées par les corps de cadets avec l'autorisation du cmdt de l'unité d'affiliation. Une façon de procéder est de présenter à la classe des cadets habillés en diverses tenues du genre à illustrer. Le cadet peut alors décrire comment l'uniforme se porte.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 5

QUESTIONS

- Q1. Nommez quelques-unes des choses qu'il n'est pas permis aux cadets de faire avec leurs cheveux?
- Q2. Est-ce que les cadets masculins peuvent porter des boucles d'oreilles?
- Q3. Quels tatouages sont défendus aux cadets?

RÉPONSES PRÉVUES

- R1. Les cadets ne peuvent pas blanchir leurs cheveux ou les colorer de couleur rouge vif, violet, vert ou orange.
- R2. Non, les cadets masculins ne sont pas autorisés à porter une ou des boucles d'oreilles.
- R3. Ceux qui sont perçus comme offensant ou pouvant discréditer les OCC.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

ACTIVITÉ OPTIONNELLE

Durée : 10 min (si le temps le permet)

OBJECTIF

- L'objectif de cette activité est de demander aux cadets d'identifier divers articles de l'uniforme et de démontrer le port et l'entretien appropriés de chaque article.

RESSOURCES

- Les articles de l'uniforme à présenter dans le cadre de la leçon.
- Un sac d'épicerie ou un chapeau dans lequel on peut mettre des morceaux de papier.
- Des morceaux de papier sur lesquels les noms des articles de l'uniforme sont écrits (annexe C).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- Couper les morceaux de papier sur lesquels les noms des articles de l'uniforme sont écrits et les placer dans un sac d'épicerie ou un chapeau.
- À tour de rôle, chaque cadet doit piger un morceau de papier et trouver l'article de l'uniforme.
- Une fois qu'il a trouvé l'article, le cadet doit montrer à la classe comment le porter et l'entretenir correctement.
- Refaire ces étapes jusqu'à ce que tous les cadets aient choisi un morceau de papier. Dans les cas où il y a plus de cadets que d'articles d'uniforme, remettre les morceaux de papier dans le contenant et recommencer l'activité.

MESURES DE SÉCURITÉ

- L'activité doit être supervisée.

DIRECTIVES À L'INSTRUCTEUR

- Pendant cette activité, l'instructeur supervise les cadets lorsqu'ils présentent chaque article de l'uniforme et il doit apporter au besoin toute correction.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Il n'y a pas d'évaluation formelle à cet OCOM. Les cadets devront porter l'uniforme de cadet de l'Armée correctement tous les jours conformément aux *Instructions sur la tenue des Cadets royaux de l'Armée canadienne*. Les cadets devront respecter une norme acceptable de tenue vestimentaire et de conduite.

OBSERVATIONS FINALES

L'uniforme de cadet de l'Armée doit être porté correctement en tout temps. Puisque l'uniforme de cadet est facilement reconnaissable, la tenue et l'apparence personnelle des cadets doivent leur faire honneur et faire honneur aux OCC. Le but est de s'assurer que les cadets ont une apparence personnelle qui convienne à ce qu'on s'attend d'eux tout en étant sensible à l'ensemble de la communauté multiculturelle de la société canadienne.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

L'accent doit être mis sur l'exigence visant les cadets à prendre soin et à entretenir leur uniforme correctement en tout temps. Les cadets doivent apprendre dès le début à entretenir et à porter leur uniforme de façon convenable.

Cette leçon doit être donnée au début de l'année d'instruction avant que les cadets puissent porter leur uniforme.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- A0-002 A-PD-201-000/PT-000 DHP 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, ON, Défense nationale.
- A2-028 D Cad. (2005). OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée*. Ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets (vol. 4, 27 pages) Ottawa, ON.
- C2-039 Apparel Search. (2005). *Berets in the Military: Canada*. Extrait le 25 mai 2006 du site http://www.apparelsearch.com/definitions/headwear_hats/beret_definitions.htm.